

# SÉANCE DU 3 OCTOBRE 2017

Le trois octobre deux mille dix-sept, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire sur convocation de Monsieur Christophe BROCHARD, Maire.

**Présents :** Mesdames et Messieurs ANNEQUIN, BATTIER, BEL-SICAUD, BROCHARD, BUISSON, BUTTIN, CECILLON, COTTAZ, DEPLAGNE, GUEGUE, GUICHERD, LELONG, MONIN, MOUNIER, ROSTAING, VALIENTE-JACQUET, VERT.

**Absents :** Mesdames et Messieurs DEBIE, FOURNIER, PACCARD.

**Absents excusés :** Mesdames et Messieurs BEUCHAT (a donné pouvoir à Madame DEPLAGNE), CORONT-DUCLUZEAU (a donné pouvoir à Monsieur CECILLON).

Madame MONIN a été nommée secrétaire.

---

Le compte-rendu de la réunion de Conseil Municipal du 5 septembre 2017 est approuvé à l'unanimité.

## ORDRE DU JOUR

### **1. Autorisation à Monsieur le Maire pour la signature d'une convention de mise à disposition d'une salle communale avec la communauté de communes des Vals du Dauphiné pour les activités du relais d'assistants maternels du secteur de la Tour du Pin**

Monsieur le Maire explique que le relais d'assistants maternels utilise la salle dit « du RAM » située 3 rue de la Poste pour des temps collectifs.

Il est nécessaire de signer une convention pour définir les engagements réciproques pour assurer la mise en place des temps collectifs proposés par le relais d'assistants maternels (RAM) de la communauté de communes des Vals du Dauphiné du secteur de la Tour du Pin.

Monsieur le maire répond aux interrogations des élus, notamment sur le fait que les temps collectifs soient ouverts aux assistants maternels du territoire de la communauté de Communes des Vals du Dauphiné et pas uniquement aux assistants maternels de la commune.

A la suite de ces explications, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention pour la signature d'une convention de mise à disposition d'une salle communale avec la communauté de communes des Vals du Dauphiné pour les activités du relais d'assistants maternels du secteur de la Tour du Pin

CHARGE Monsieur le Maire de l'application de la présente délibération.

### **2. Adhésion au contrat cadre de fournitures de titres restaurant mis en place par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Isère et autorisation à Monsieur le Maire pour la signature de la convention**

La loi du 19 février 2007 a donné la possibilité aux collectivités de souscrire un ou plusieurs contrats d'action sociale pour leurs agents, et d'en définir librement les modalités. De tels contrats ont pour objectif d'améliorer les conditions de vie des agents et de leur famille. Les collectivités peuvent pour ce faire agir directement ou faire appel aux services du Centre de Gestion de l'Isère.

A l'issue d'une procédure de consultation de marché public, le Centre de Gestion de l'Isère a mis en place un contrat cadre ouvert et à adhésion facultative, dont l'avantage est de mutualiser les coûts. L'offre présentée par UP/Chèque déjeuner a été retenue.

Il est proposé aux élus :

1 - D'adhérer au contrat-cadre mutualisé à la date du 01/01/2018

La durée du contrat cadre est de 4 ans avec un effet au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

2 - De fixer la valeur faciale du titre restaurant à 5 €.

3 - De fixer la participation de la commune à 50 % de la valeur faciale du titre.

(La participation de l'employeur doit être comprise entre 50% et 60% de la valeur faciale du titre et ne pas excéder 5,38 Euros/agent/jour (seuil 2017) afin de ne pas être incluse dans l'assiette des cotisations sociales.)

L'adhésion de la Commune de Cessieu donnera la possibilité à ses agents de bénéficier de ces prestations.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer une convention avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Isère dans le cadre de la fourniture de titres restaurant mis en place par le Centre de Gestion, aux conditions énumérées ci-dessus ;

- PRECISE que les crédits correspondants sont prévus au budget,

- AUTORISE Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement un Adjoint, à signer au nom et pour le compte de la Commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière, nécessaire à l'application de la présente délibération.

### 3. Questions diverses

- Décisions

Monsieur le Maire informe le conseil municipal des décisions prises en juin à partir de 5000 € HT

|  |
|--|
| Avis de non-préemption dans le cadre de la vente M. LAURENT et Mme GAUDIN à M. et Mme DA COSTA pour un bien situé 2 chemin des Communaux |
| Avis de non-préemption dans le cadre de la vente des CTS GAGET à M. ROCHETTE et Sté ALP IMMO pour un bien situé 3 chemin des Côtes       |
| Avis de non-préemption dans le cadre de la vente de M. et Mme MARIN à M. BOUTE et Mme PEIRRE pour un bien situé 7 impasse des Noisetiers |
| Avis de non-préemption dans le cadre de la vente de M. et Mme SABATHE à M. et Mme FIKILIANZ pour un bien situé 5 clos Yvonne Drevon      |
| Taxes Foncières 2017   |
| Redevance spéciale collecte 2017 au SICTOM DE MORESTEL   |

- Invitation du comité de jumelage

Monsieur le Maire dit aux élus qu'ils sont conviés pour une présentation du comité de jumelage le vendredi 13/10 à 20h.

- Monsieur BUISSON rappelle plusieurs dates :

- calendrier des fêtes le 20/10/17
- commissions associations le 23/10/17
- la transhumance le 27/10/17
- l'accueil des nouveaux arrivants le 3/11/17

- Centre de loisirs : qualité des repas

Suite à des remarques de familles mécontentes des repas proposés dans le cadre du centre de loisirs une rencontre a eu lieu avec le traiteur.

A l'avenir, les quantités seront revues à la baisse, le traiteur confectionnera le même repas pour les enfants du centre de loisirs que pour le portage à domicile. Un essai sera également effectué en livraison de plats froids à réchauffer.

- Dates des conseils d'école

Madame DEPLAGNE annonce les dates des conseils d'école du premier trimestre :

Ecole du château le 17/10/17 à 18h en mairie

Ecole du bois le 19/10/17 à 18h à l'école du Bois

Ecole maternelle le 9/11/17 à 18h en mairie

Elle précise également qu'un pot est organisé pour le départ à la retraite de madame GUILLAUD directrice de l'école maternelle le 12/10/17 à 18h30 à la mairie salle du conseil.

- Réunion CCAS du 20/09/17

Madame BEL-SICAUD informe les membres du conseil municipal qu'une réunion CCAS a eu lieu le 20/09/17 et qu'une délibération a validé un nouveau projet qui concerne les jeunes de Cessieu.

Il s'agit du projet « conduis ta vie » qui consiste à participer financièrement pour l'obtention du permis de conduire en partenariat avec une auto-école de La Tour du Pin. Des critères précis ont été établis. Un premier versement s'effectuera à partir de la 6<sup>ème</sup> heure de conduite puis le solde après avoir réalisé les heures 35 heures de stage non rémunérées dans les services de la commune de Cessieu. L'information sera diffusée sur le tableau d'affichage, le site internet de la mairie et par l'envoi d'un flyer du projet aux jeunes entre 17-22 ans.

Un dossier est à retirer à l'accueil de la mairie et à retourner compléter avant le samedi 18 novembre 2017.

Pour 2018, deux jeunes seront sélectionnés par tirage au sort.

- Remplacement de la policière municipale

Monsieur le Maire explique que la commission de recrutement a retenu une personne : monsieur VIOLANTE Alexandre pour le remplacement de Stéphanie POVEDA, policière municipale. Il a commencé le 2 octobre en qualité d'agent de surveillance de la voie publique (ASVP), il est notamment chargé de la surveillance de la commune, des entrées et sorties des écoles de la commune, du stationnement, la rédaction des arrêtés de police, les conflits de voisinage.

- Réunion SIVU

Madame BEL-SICAUD explique qu'une réunion aura lieu le lundi 9/10/17 avec pour ordre du jour la dissolution du syndicat.

- Point Travaux

Monsieur ANNEQUIN annonce qu'une commission voirie aura lieu le lundi 16/10/17 à 19h.

- Voie mode doux :

Monsieur ANNEQUIN explique que l'entreprise plante actuellement sur la voie mode doux les piquets qui constituent la barrière. Ils essayent de résoudre le problème de visibilité des véhicules accédant à la route départementale. Une fois terminée, une inauguration de la voie mode doux sera organisée.

- Travaux de voirie au bois

Monsieur ANNEQUIN informe que des travaux de voirie sont en cours au bois.

- Enfouissement des réseaux - Chemin de l'Extraz :

Monsieur ANNEQUIN indique que les réseaux télécoms et électriques sont en cours d'enfouissement. Enedis a prévu le basculement de l'aérien en souterrain début décembre.

- Assainissement :

Monsieur ANNEQUIN fait un point sur les travaux d'assainissement reliant la station Epur'Vallons à Coiranne-Vachères, les travaux suivent leur cours. Il indique que le week-end, l'entreprise doit remettre en place pour l'accès des secours. Les travaux doivent se terminer en fin d'année.

- Travaux toilettes école

Monsieur ANNEQUIN explique qu'une réunion est prévue sur le chantier, plusieurs prestataires ont été contactés pour établir des devis.

- Illuminations - décorations lumineuses -

Monsieur LELONG annonce qu'une réunion aura lieu le 16/10/17 à 18h45 pour prévoir l'achat de nouvelles décorations lumineuses. Il explique que des prises spécifiques ont été prévues sur les poteaux du chemin de l'Extraz.

Fin de séance 20h15